



Découvrir



Créer



Financer



Gérer

1 CONNAÎTRE LES JARDINS COLLECTIFS

Les jardins collectifs font partie de l'agriculture urbaine. Qu'ils soient localisés en pied d'immeubles, sur des lieux de travail, sur des délaissés urbains ou en lisière de ville, ils permettent de remplir une fonction nourricière tout en favorisant les échanges entre les habitants. Ils participent à la qualité du cadre de vie d'un quartier. En fonction de leur mode de gestion, des types de jardins collectifs sont différenciés : partagés, familiaux, d'insertion ou encore pédagogiques. Dans les faits, la distinction n'est pas toujours évidente car des hybridations existent entre ces différents types.

- Quels sont les différents types de jardins collectifs ?

- Les jardins collectifs, une forme d'agriculture urbaine

Quelles sont les différents types de jardins collectifs ?

> DÉFINITIONS

Une proposition de loi relative aux jardins collectifs transmise à l'Assemblée nationale en 2003 (non adoptée à ce jour) propose des définitions des différents types de jardins collectifs, déclinés alors en jardins familiaux, partagés et d'insertion. Ces termes sont définis dans la proposition de loi comme suit dans l'article L 561-1 du code rural.

« On entend par **jardins familiaux** les terrains divisés en parcelles, affectées par les collectivités territoriales ou par les associations de jardins familiaux à des particuliers y pratiquant le jardinage pour leurs propres besoins et ceux de leur famille, à l'exclusion de tout usage commercial. En outre, dans un but pédagogique ou de formation au jardinage, certaines parcelles de jardins familiaux peuvent être affectées à des personnes morales par convention conclue entre celles-ci et les collectivités territoriales ou les associations de jardins familiaux. »

« On entend par **jardins partagés** les jardins créés ou animés collectivement, ayant pour objet de développer des liens sociaux de proximité par le biais d'activités socioculturelles et étant accessibles au public. »

« On entend par **jardins d'insertion** les jardins créés ou utilisés en vue de favoriser la réintégration des personnes en situation d'exclusion ou en difficulté sociale ou professionnelle. Ces jardins peuvent être, le cas échéant, divisés en parcelles affectées à ces personnes à titre temporaire. »

On distingue deux formes de jardins d'insertion :

- Les jardins d'insertion par « le social »

Ils cherchent avant tout à réintégrer socialement les personnes éloignées de l'emploi. L'objectif principal de ces jardins est de **renforcer le vivre ensemble, l'estime de soi** et la confiance en soi des jardiniers. L'activité de production est pour la plupart du temps mise en second plan.

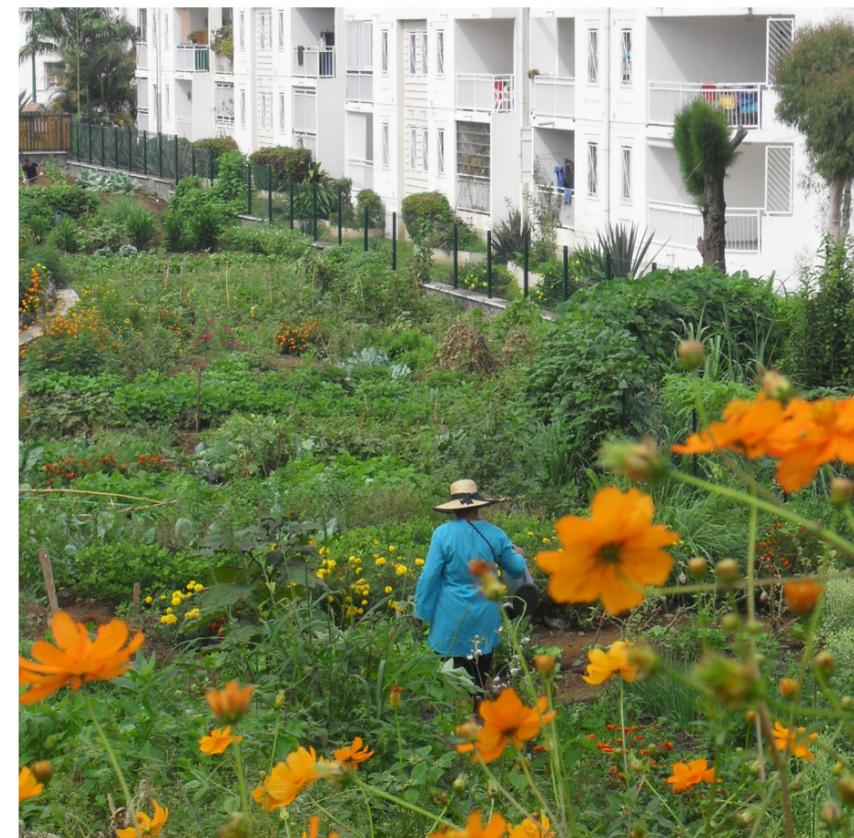
Les produits récoltés sont soit consommés par les jardiniers, soit destinés à des structures caritatives (Banque alimentaire, Secours populaire, Restaurants du cœur, etc.)

- Les jardins d'insertion par l'Activité Économique

Ils sont définis dans le code du travail, par l'article L5132-1 comme ayant « pour objet de permettre à des personnes sans emploi, rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières, de **bénéficier de contrats de travail en vue de faciliter leur insertion professionnelle**. Elle met en œuvre des modalités spécifiques d'accueil et d'accompagnement ».

Il s'agit de maraîchage salarié. C'est le cas par exemple des Jardins de Cocagne.

À ces définitions, peuvent être ajoutés les **jardins pédagogiques** où les activités de jardinage participent à une méthode d'enseignement multidisciplinaire (biologie, écologie, pédologie, etc.) et de sensibilisation à une organisation collective et autonome.



D'une manière générale, les jardins collectifs :

- offrent aux habitants un accès à la terre et au jardinage,
- rendent possible une production individuelle qui permet de réaliser des économies grâce à l'autoconsommation,
- répondent aux préoccupations actuelles de relocalisation et de consommation locale des productions,
- renforcent les liens sociaux entre les habitants.

Il n'est pas toujours évident de faire la différence entre jardin familial et partagé. Il semble possible de les distinguer en fonction des porteurs de projets. De manière générale :

- **les jardins familiaux** sont à l'initiative d'une collectivité, d'un bailleur ou d'une association de jardins familiaux
- **les jardins partagés** sont à l'initiative d'un groupe de jardiniers structuré ou non en collectif, association, etc.

Même si leurs objectifs restent proches, les jardins familiaux se tournent davantage vers la production alimentaire et les jardins partagés vers le lien social.

Les jardins d'insertion par l'activité économique font partie de l'Agriculture Urbaine professionnelle. Ils ne sont pas développés dans ce guide qui se consacre à un volet de l'agriculture non-professionnelle. Cependant, l'insertion par le social (et non par l'activité économique) est souvent l'un des objectifs des jardins familiaux et partagés. Ils permettent de créer du lien social et développent une pédagogie de terrain à travers la transmission des savoir-faire.

	JARDINS PARTAGÉS	JARDINS FAMILIAUX	JARDINS D'INSERTION PAR LE SOCIAL	JARDINS D'INSERTION PAR L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE
Objectif principal	Renforcer les liens sociaux et redynamiser la vie d'un quartier en œuvrant au respect de l'environnement	Favoriser l'autoproduction alimentaire pour une amélioration de l'autonomie financière à travers un lieu convivial et de partage	Renforcer le lien social de personnes isolées	Permettre la réinsertion de personnes éloignées de l'emploi
Initiateurs	Habitants du quartier (dans certains cas de la commune ou d'un bailleur)	Commune, bailleur social, association	Association	Association
Gestion	Association (loi 1901), Groupe d'habitants formé en association ou en collectif.	Association (loi 1901)	Association (loi 1901)	Association (ex : <i>réseau de Cocagne</i>)
Découpage du terrain	Parcelles individuelles et/ou collectives Certaines peuvent être dédiées à des écoles ou à des associations de personnes à mobilité réduite	Parcelles principalement individuelles Certains jardins peuvent avoir des parcelles collectives dédiées à des écoles ou des associations de personnes handicapées	Parcelles individuelles et/ou collectives	Plusieurs parcelles cultivées collectivement
Utilisateurs réguliers	Habitants du quartier	Habitants du quartier	Personnes en situation d'exclusion sociale et/ou professionnelle	Salariés en insertion et adhérents
Utilisation de la production	Récoltée et consommée par les habitants-jardiniers	Récoltée et consommée par les habitants-jardiniers	Partagée entre les jardiniers, donnée à des structures caritatives	Vendue sous forme de paniers solidaires hebdomadaires à des adhérents ou à des structures locales.

Tableau récapitulatif des différents types de jardins collectifs.

Les caractéristiques indiquées pour les différents types de jardins correspondent à ce qu'il est observé le plus souvent. Des hybridations sont possibles.

> STRUCTURES RÉFÉRENTES

Fédération Nationale des Jardins Familiaux et Collectifs (FNJFC)

La fédération contribue au développement et au maintien des jardins familiaux. Il est possible pour les associations de jardins familiaux d'adhérer et ainsi de bénéficier d'un support technique et d'accompagnement à chaque étape du projet. Elle possède un bureau d'études pouvant participer à des missions de maîtrise d'œuvre en lien avec des maîtres d'œuvre locaux.

<http://www.jardins-familiaux.asso.fr/>

• Union Départementale des Jardins Familiaux et collectifs de La Réunion (UDJFCR)

Cette union créée en 2012 par la commune du Tampon a pour mission de représenter la FNJFC à La Réunion. Un de ses objectifs est de fédérer un réseau local.

Le Jardin dans tous ses états (JTSE)

Ce collectif de structures réparties sur le territoire français agit pour la mise en œuvre et le développement par les habitants de jardins partagés.

<http://jardins-partages.org/spip.php?page=presentation>

Si t'es Jardin

Initiée par le Comité National de Liaison des Régies de Quartier (CNLRQ), cette association a pour rôle d'accompagner le développement de jardins et projets d'agriculture urbaine pour et avec les habitants des quartiers populaires.

<https://www.regiedequartier.org/chantiers/si-tes-jardin/>

Le réseau Cocagne (Agriculture Urbaine professionnelle)

Ce réseau compte plus de 130 jardins de Cocagne. Ces jardins produisent des fruits et légumes biologiques via l'insertion par l'activité économique. Les productions maraîchères sont distribuées sous forme de paniers solidaires à des « consomm'acteurs ».

<http://www.reseaucocagne.asso.fr/>

> BREF HISTORIQUE

Promoteur des jardins ouvriers en France, l'abbé Jules Lemire fonde **en 1896 la Ligue du coin de terre et du foyer**, devenue **Fédération Nationale des jardins familiaux et collectifs en 1992**.

À l'origine, ces jardins étaient destinés à améliorer les conditions de vie des familles modestes. En accédant à une parcelle de terrain, mise à disposition par les municipalités, les ouvriers pouvaient accéder à une autonomie alimentaire.

En 1952, les jardins ouvriers prennent officiellement le nom de **jardins familiaux**. La loi votée cette année-là inscrit les jardins familiaux dans le cadre législatif du Code rural. À partir de cette époque, tous les jardins familiaux doivent être gérés par des associations loi 1901 à but non lucratif.

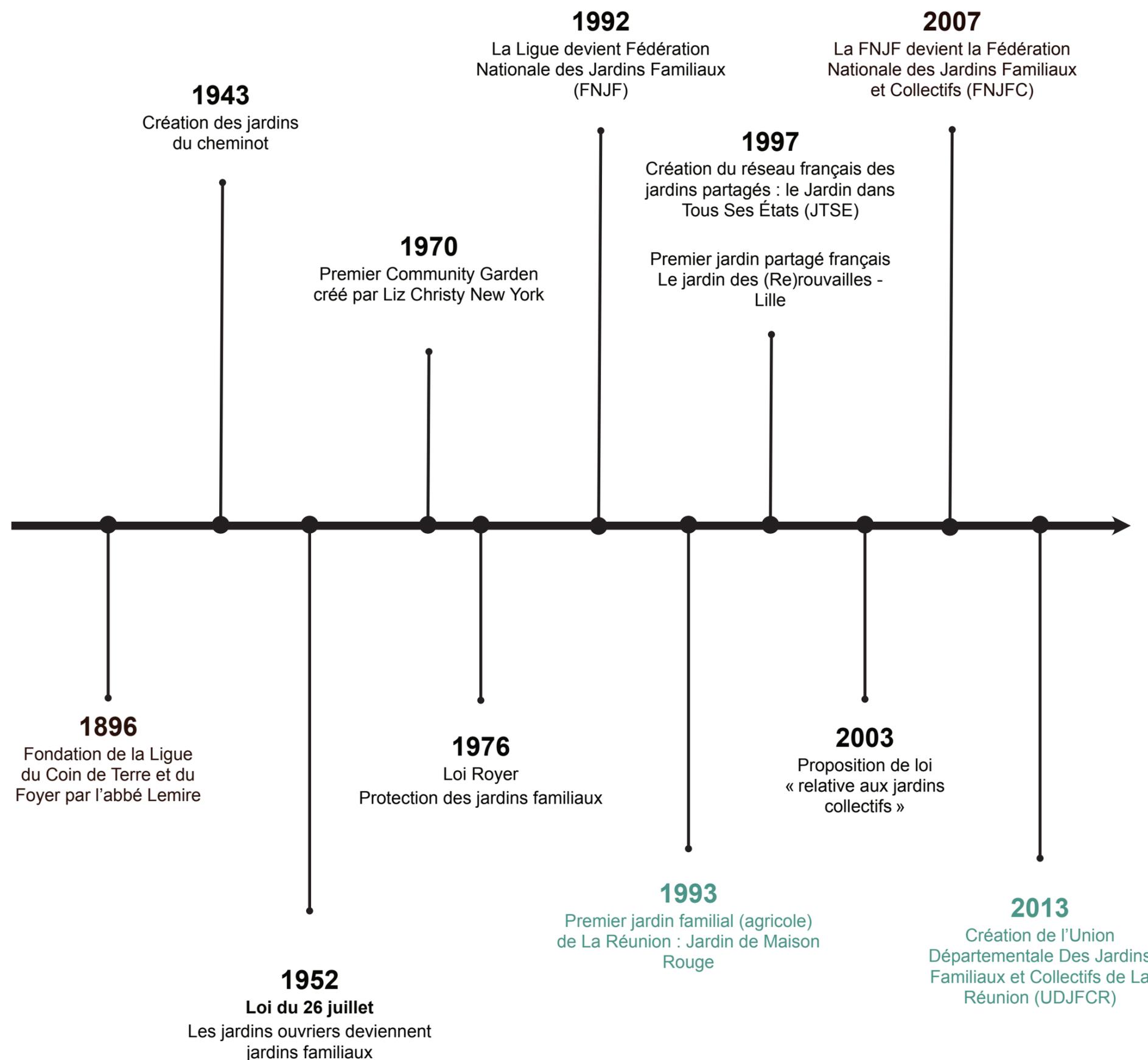
Les Jardins du Cheminot sont nés en 1943. Originellement créés pour subvenir aux besoins des ouvriers des réseaux ferroviaires uniquement. Ils sont maintenus auprès du personnel S.N.C.F. et des R.F.F. et s'ouvrent progressivement à d'autres citoyens.

En 1976, la loi Royer constitue une première réelle reconnaissance des jardins familiaux mais aussi une protection législative (droit de préemption en faveur de jardins familiaux ou encore mise à disposition de terrain si le jardin est concerné par une expropriation).

En parallèle, dans les années **1970**, le **concept de community garden** apparaît à New York : il s'agit de l'appropriation de friches urbaines par les habitants qui aboutit à la **création des premiers jardins partagés**.

En France, le premier jardin partagé apparaît à Lille en 1997, suite au premier forum national « Jardinage et citoyenneté » qui voit également la création du **réseau français des jardins partagés, le Jardin dans Tous Ses États**.

À La Réunion, l'agriculture dans la ville est présente depuis la création des villes elles-mêmes. Par l'action d'une commune, les arbres fruitiers comme les tamarins et les manguiers étaient souvent plantés sur l'espace public. Par des initiatives individuelles, le traditionnel jardin créole mêlait plantes d'ornement et plantes utilitaires. Plus récemment, des délaissés d'espaces publics se retrouvent cultivés par des habitants dans les quartiers denses.



Les jardins collectifs, une forme d'agriculture urbaine

Il existe une multitude de définitions de l'Agriculture Urbaine (AU) du fait de sa **diversité de formes**.

Elle est qualifiée comme :

“Agriculture localisée en ville ou à sa périphérie, dont les produits sont majoritairement destinés à la ville et pour laquelle il existe une alternative entre usage agricole et non agricole des ressources (foncier, eau, main d’œuvre etc.), alternatives qui ouvrent sur des concurrences mais aussi des complémentarités [entre agriculture et ville].” Moustier et Mbaye - chercheurs -1999.

Elle peut être complétée par la définition de :

“L'agriculture urbaine [...] comprend une grande diversité de systèmes de production depuis ceux d'auto-subsistance à l'échelle du ménage jusqu'à des systèmes entièrement dédiés à la commercialisation.” Van Veenhuizen - chercheur - 2006.

Cette activité n'a pas vocation à remplacer l'agriculture “rurale”, elle apporte une complémentarité. Elle permet aux consommateurs urbains de s'approprier la phase de production de l'alimentation, d'avoir accès à des produits frais et locaux, et donc de contribuer au développement durable.

L'agriculture urbaine peut se caractériser par sa **multifonctionnalité** : alimentaire mais aussi économique, sociale, environnementale, paysagère, pédagogique et récréative.



AFAUP
Association Française
d'Agriculture Urbaine
Professionnelle

L'AFAUP (Association Française d'Agriculture Urbaine Professionnelle) créée en 2016 a pour rôle de :

- **Fédérer** les acteurs d'agriculture urbaine et mutualiser les connaissances.
- **Communiquer** auprès de tous les publics sur l'agriculture urbaine et créer du lien avec l'agriculture périurbaine et rurale.
- **Accompagner** et **soutenir** les porteurs de projet.

<http://www.afaup.org/>

Trois grandes catégories d'Agriculture Urbaine existent :
AU professionnelle, AU non professionnelle et AU servicielle.

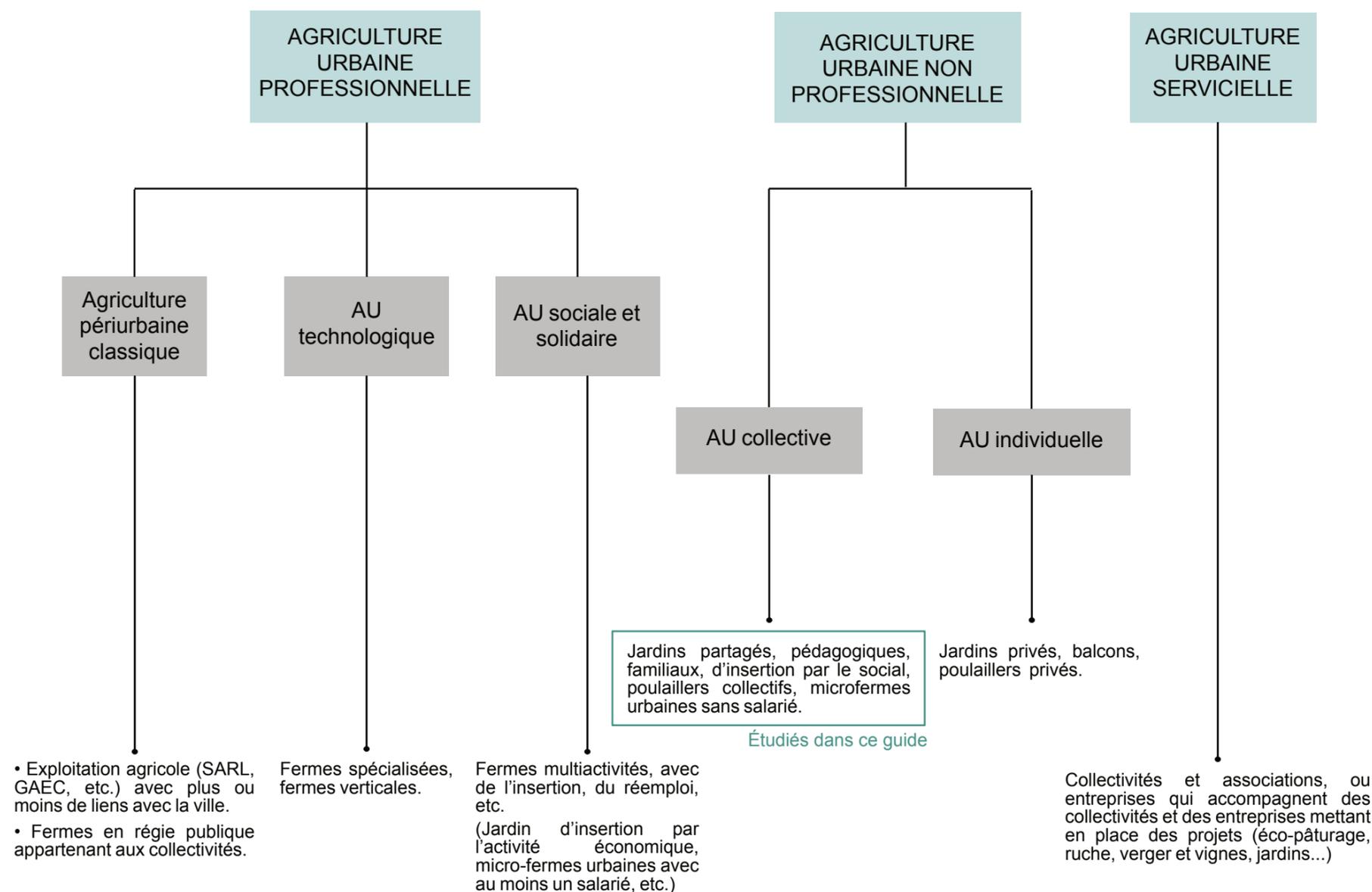


Schéma synthétique représentant les différents types d'agriculture urbaine (AU) d'après tableau synthétique de l'ADEME.
Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, Agriculture Urbaine, quels enjeux de durabilité, 2017 p.6.

Les jardins collectifs (partagés, familiaux et d'insertion par le social) correspondent à de **l'agriculture urbaine non professionnelle collective** qui s'apparente davantage à du **jardinage** qu'à de l'agriculture. Ils sont **non marchands** : les productions ne peuvent donc pas être vendues.

Les jardins d'insertion par l'activité économique sont affiliés à **l'agriculture urbaine professionnelle, sociale et solidaire**. La vente des productions y est permise.

L'agriculture urbaine possède une **typologie diversifiée** avec une multitude de projets qui répondent aux différents enjeux actuels de relocalisation et de consommation locale des productions mais aussi aux enjeux sociaux et environnementaux : verger urbain, potagers sur les toits, cultures hydroponiques, cultures verticales, transhumance urbaine, jardins collectifs, apiculture urbaine, etc.

Vidéos sur les concepts de l'agriculture urbaine :

<https://www.youtube.com/watch?v=nmr6xie6gfY>

https://www.youtube.com/watch?v=R_22JJ6DdmY



Jardin collectif : Le jardin sur le toit (Paris 20e) géré par l'association ARFOG-La Fayette - © Alain DELAVIE



Jardin Bois de Nèfles Coco, Saint-Louis, partagé sur terrain agricole



Jardin partagé de L'association Bien Vivre à Fayard, Saint-André, en pied d'immeuble

UNE PRODUCTION LOCALE FACE AUX CRISES

L'Agriculture Urbaine peut avoir un objectif alimentaire qui varie en fonction de sa forme et de son contexte. C'est également un moyen de sensibilisation pour limiter la dépendance aux importations.

Ce rôle se révèle en particulier en cas de crise. L'exemple le plus d'actualité étant celui de la crise sanitaire du COVID-19. Elle rappelle l'importance des productions et distributions locales dans les quartiers.

Certains jardins collectifs, en accord avec des décisions prises localement, sont restés accessibles aux jardiniers pendant l'épidémie car reconnus comme étant des lieux de subsistance alimentaire.

Réalisation de « Vergers Urbains », association œuvrant à rendre les « villes comestibles » à travers des espaces ouverts et collaboratifs.



© Verger urbain



© Blanche

Culture de champignons dans un parking abandonné dans le 18ème à Paris par la ferme urbaine bio « La Caverne ».

Potager sur le toit de l'opéra Bastille, exploité par l'entreprise Topager



© Topager - Valéry Rizzo



© Valérie Godement

Cultures hydroponiques d'herbes aromatiques en Indoor, mis en place par le grossiste Metro en région parisienne et entretenue par la start up « Infarm ».

Transhumance urbaine des brebis de la coopérative « Les Bergers Urbaines » de Seine-Saint-Denis.



© F. Pouliquen